

# COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

## Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis  
De 14 heures à 17 heures  
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

### Réunion du Mercredi 13 Novembre 2019 P.V. N° 14

**Président** : M. Guy BOUCHON

**Délégué du C.D.** : M. William PONT

**Secrétaire** : M. Emile TASSISTRO

**Présents** : MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA - Pierre COLETTI – Jean Pierre FRANCESCHINI - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

#### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modification d'horaire*
- *Traitement des feuilles de match*

#### CHANGEMENT D'HORAIRE

**FC RAMATUELLE** : demande le report du match de D2 poule A contre la Cadière U S 1 du 10/11/2019 au 17/11/2019 (suite à terrain impraticable).

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 17/11/2019 à 15h00.

**US LA CADIERE** : demande le report du match de D4 poule A contre F C la Seyne 2 du 10/11/2019 au 08/12/2019.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 08/12/2019 à 15h00.

**RC LA BAIE** : demande le report du match de D4 poule B contre St Maximin O 3 du 10/11/2019 au 17/11/2019 à 12h 30.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 17/11/2019 à 12h30.

> demande le report du match de D4 poule B contre Rians U S du 01/12/2019 au 08/12/2019 à 15h 00.

Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 08/12/2019 à 15h00.

**S C BARJOLS** : nous informe que le match de D3 poule B contre Sollies Farlède 2, en raison des fêtes de la St Marcel du 19/01/2020 se jouera le 08/12/2019 à 15h00.

## Matches à jouer

*A jouer le 17 Novembre 2019*

### D2 poule A

FC RAMATUELLE 2 / LA CADIERE US 1 du 10/11/2019 (50097.1)

### D2 poule B

BESSE SPORTS 1 / LORGUES Et S 1 du 20/10/2019 (50154.1)

### D3 poule B

BESSE SPORTS 2 / ST MAXIMIN O 2 du 20/10/2019 (50286.1)

### D4 poule A

FC LA SEYNE 2 / E P SERINETTE TOULON 1 du 03/11/2019 (50496.1)

### D4 poule B

PIGNANS US 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

RIANS US 1 / CSK OF VAL ROUGIERES 1 du 20/10/2019 (51993.1)

ST MAXIMIN O 3 / RC LA BAIE 2 du 10/11/2019 (52002.1)

*A jouer le 8 Décembre 2019*

### D3 poule B

SC BARJOLS 1 / SOLLIES FARLEDE 2 du 19/01/2020 (50327.1)

### D4 poule A

BANDOL US 1 / YOUNG CARITAS du 03/11/2019 (50491.1)

LA CADIERE US 2 / FC LA SEYNE 2 du 10/11/2019 (50502.1)

### D4 poule B

RIANS US 1 / RC LA BAIE 2 du 01/12/2019 (52016.1)

## DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

*Journée des 9 et 10.11.19*

### D1 :

SOLLIES FARLEDE / TOULON HOPITAL

LA LONDE / SIX FOURS LE BRUSC

CUERS PIERREFEU / ST CYR

COGOLIN / LE LAVANDOU

ST MANDRIER / FC SEYNE

### D2 Poule A :

SC TOULON / LE PRADET

CUERS PIERREFEU / LA LONDE

COGOLIN / SANARY

TREMPLE FC / HYERES FC

### Poule B :

BORMES / LES ARCS

ST MAXIMIN / PUGET SUR ARGENS

GRIMAUD / LORGUES

BESSE SPORTS / CARQUEURANNE LA CRAU

MAR VIVO / PAYS DE FAYENCE

LA VALETTE / CANNET DES MAURES

### D3 Poule A :

T. HOPITAL / ASPPT HYERES

GARDIA CLUB / ST CYR

JS BEAUSSETANNE / OLLIOULES

MAR VIVO / SANARY

ST MANDRIER / JS MOURILLON

### Poule B :

ROCBARON /SOLLIES FARLEDE

VAL BESSILLON / BARJOLS  
VIDAUBAN / ST MAXIMIN  
BESSE SPORTS / US VAL ISSOLE  
BRIGNOLES / SC NANS  
CARCES / BELGENTIER

**Poule C :**

LA LONDE / LES ARCS  
TRANS / PUGET SUR ARGENS  
GRIMAUD / LORGUES  
ST TROPEZ FC / SC DRAGUIGNAN  
ROQUEBRUNE / RC LA BAIE  
CALLAS CANTON / PLAN DE LA TOUR

**D4 Poule A :**

GARDIA CLUB / BANDOL  
YOUNG CARITAS / OLLIOULES  
BRAS / LE REVEST  
ST ZACHARIE / PIVOTTE SERINETTE

**Poule B :**

TOURVES / BESSE SPORTS  
ROQUEBRUNE / LE LAVANDOU  
TRANS / SALERNES  
RIANS / FA FREJUS  
VAL DES ROUGIERES / ROCBARON  
BRIGNOLES / PIGNANS

---

*Prochaine Réunion*  
*Mercredi 20 Novembre 2019*

**Le Président** : Guy BOUCHON  
**Le Délégué du C.D.** : William PONT  
**Le Secrétaire** : Emile TASSISTRO